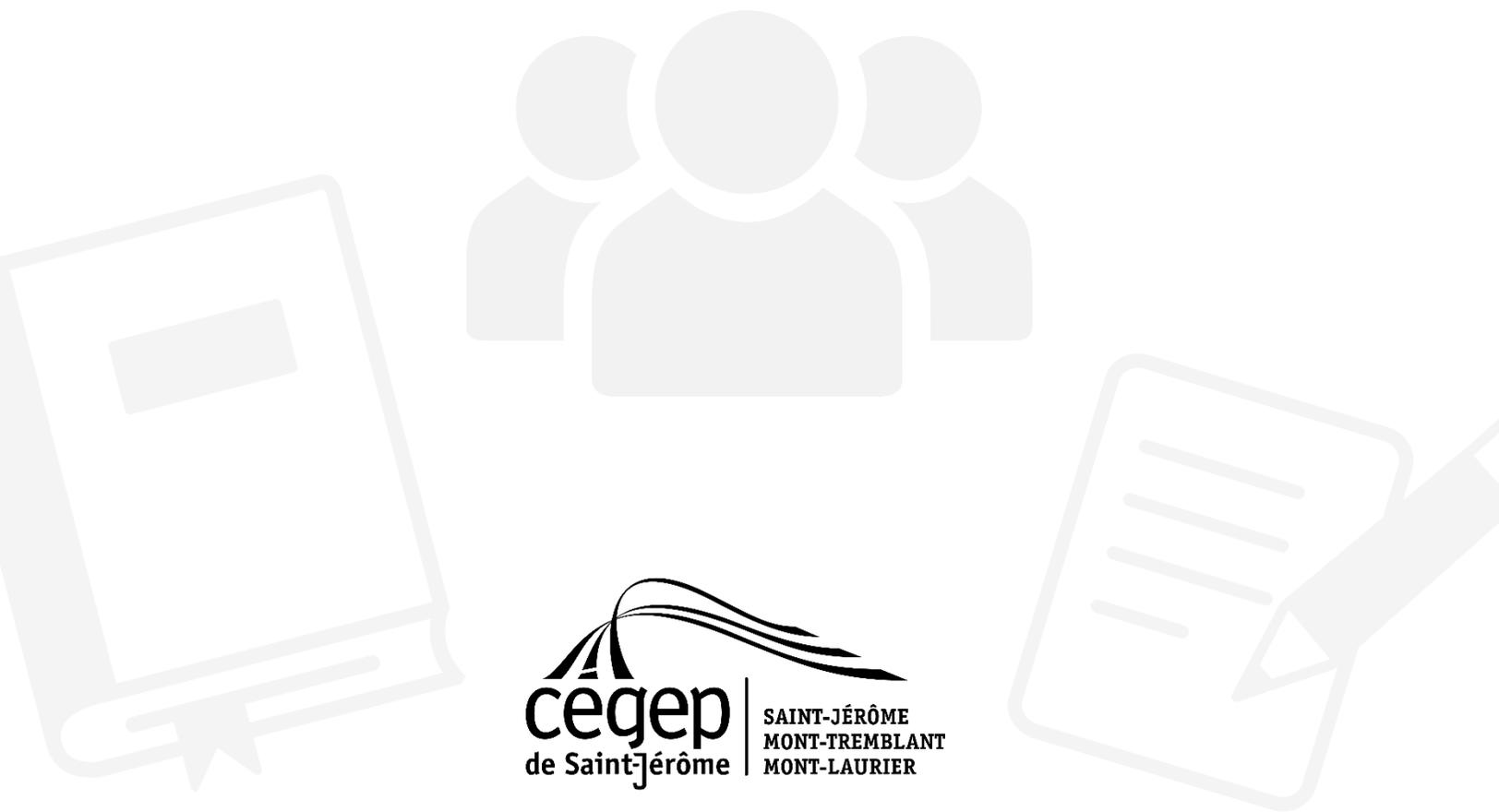




# Guide d'autoformation

## Sécurité incendie



## Section 1 : Introduction et objectifs

### Préambule

Soucieux d'assurer la sécurité des personnes qui fréquentent ses installations, le Cégep de Saint-Jérôme (CSTJ) s'est doté d'un plan de mesures d'urgence (PMU). Regroupant les instructions et procédures à suivre en cas de diverses situations d'urgence, le PMU a été élaboré pour permettre à la communauté collégiale de se préparer à réagir efficacement et sécuritairement face à différentes menaces.

### Aide-mémoire – Sécurité incendie

Cet aide-mémoire se veut un condensé d'informations traitant spécifiquement de situations en lien avec la sécurité incendie. Plus précisément, vous y trouverez les bonnes pratiques et les procédures à connaître afin de réagir de manière sécuritaire lorsque vous entendez l'alarme ou lorsque vous êtes témoin d'un incendie.

Ce document de référence est destiné à tout le personnel du CSTJ. Nous vous recommandons d'en faire une lecture attentive, car votre collaboration aux procédures est essentielle pour assurer votre propre sécurité et celle de la communauté collégiale.

### Objectifs du guide :

- Indiquer les mesures préventives à adopter.
- Rappeler la marche à suivre lorsque vous entendez l'alarme d'incendie et les actions à poser lorsque vous êtes témoin d'un début d'incendie.
- Préciser les comportements à adopter et la procédure lorsque vous êtes en présence d'une personne à mobilité réduite.



## **Section 2 : Mesures préventives : Familiarisez-vous avec l'emplacement du matériel d'urgence et des issues près de votre lieu de travail principal**

Connaître l'emplacement des issues et du matériel d'urgence près de votre lieu de travail principal permet d'assurer votre sécurité et celle de vos collègues en cas d'incident. Grâce à ces connaissances, vous serez en mesure de prendre les bonnes décisions sous pression, comme évacuer rapidement ou intervenir pour contenir un début d'incendie.

### **Déclencheurs manuels de l'alarme d'incendie**

Les stations manuelles d'incendie sont réparties dans l'ensemble du bâtiment. Elles doivent être activées immédiatement si vous êtes témoin d'un incendie. Cela déclenche l'alarme incendie et alerte les services d'urgence.

### **Téléphones d'urgence**

Des téléphones d'urgence sont à votre disposition pour contacter directement les services d'urgence en cas d'incendie ou de toute autre situation critique. Il est important de connaître leur emplacement pour pouvoir les utiliser rapidement en cas de besoin.

### **Extincteurs portatifs, trousse de premiers soins et autre matériel d'urgence**

Le CSTJ met du matériel d'urgence tel que des extincteurs portatifs et des trousse de premiers soins à votre disposition. Assurez-vous de connaître les endroits où trouver ce matériel de manière à pouvoir agir rapidement si une situation d'urgence se produit.

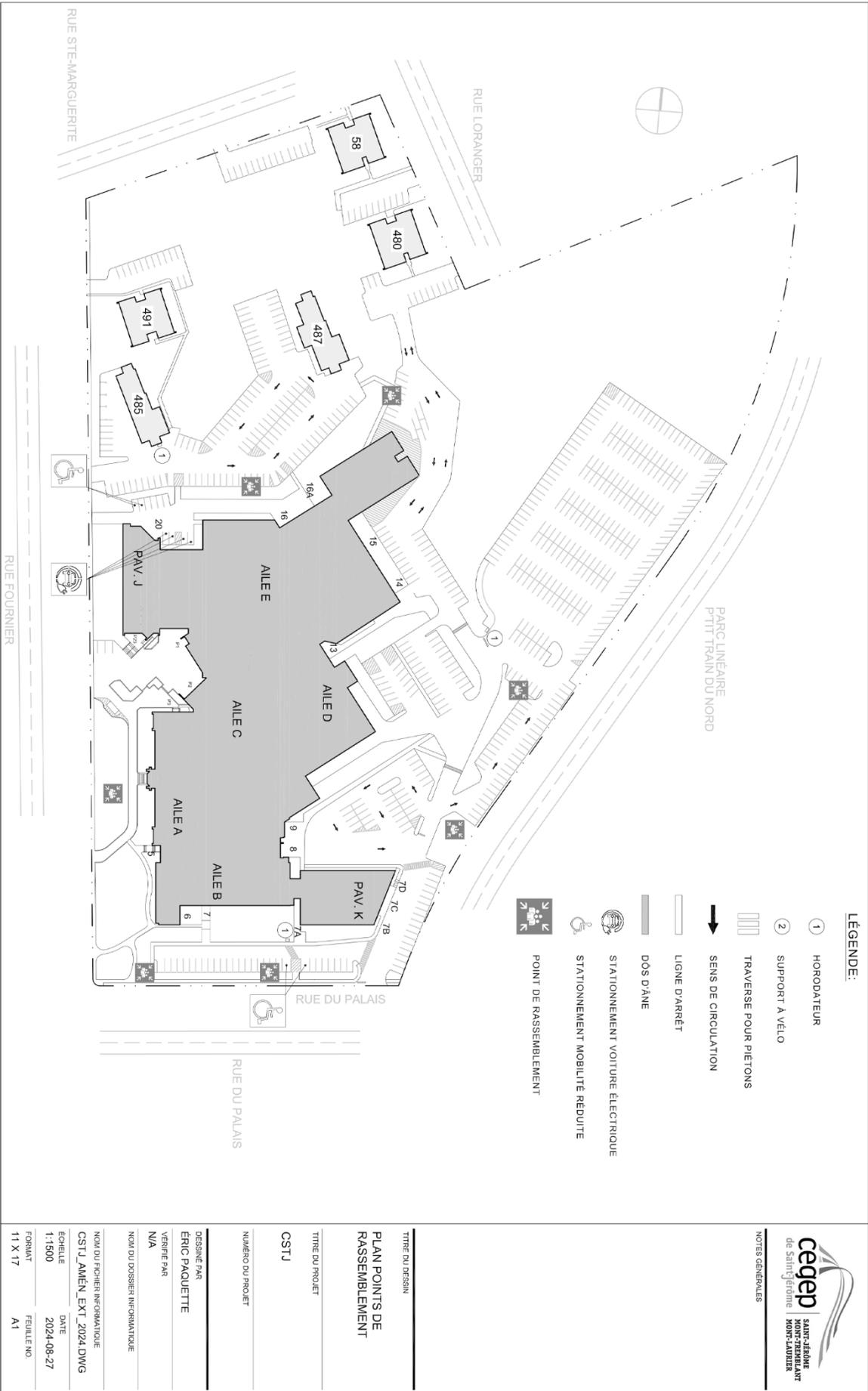
### **Issues**

Familiarisez-vous avec les issues et cages d'escalier les plus proches de votre lieu de travail principal ou de votre salle de classe. En cas d'incendie, savoir où se trouvent ces sorties est essentiel pour une évacuation rapide et sécuritaire.

### **Lieu de rassemblement extérieur**

Le point de rassemblement est un lieu extérieur sécurisé où l'ensemble du personnel et de la communauté collégiale doivent se regrouper en cas d'évacuation. Il est essentiel de vous rendre à ce point de rencontre pour que les autorités compétentes puissent confirmer votre présence et vous transmettre les consignes de sécurité.





## Section 3 : Fiche aide-mémoire – Sécurité incendie

### Au signal de l'alarme d'incendie

- Cessez immédiatement vos activités.
- Dirigez-vous calmement vers l'issue la plus proche pour rejoindre l'un des points de rassemblement extérieurs.
- Refermez les portes derrière vous.
- N'utilisez jamais les ascenseurs ni les monte-charges.
- **Une fois au point de rassemblement extérieur** : Attendez les consignes d'une autorité compétente et demeurez sur les lieux.

### Vous êtes témoin d'un incendie

- Restez calme.
- Si possible, cloisonnez le début d'incendie en refermant la porte de la pièce où se trouve l'incendie.
- Déclenchez la station manuelle d'incendie la plus proche.
- Dirigez-vous vers l'issue la plus proche pour rejoindre le point de rassemblement extérieur.
- **Une fois au point de rassemblement extérieur** : Attendez les consignes d'une autorité compétente et demeurez sur les lieux.

### Vous êtes témoin d'un début d'incendie (moins d'un mètre de haut)

- Si vous vous sentez capable et êtes en compagnie d'au moins une autre personne, utilisez un extincteur portatif pour éteindre l'incendie.
- Assurez-vous que l'issue de la pièce soit derrière vous afin de pouvoir sortir en tout temps.
- Refermez la porte du local après l'intervention et signalez la situation à une autorité compétente.
- Déclenchez la station manuelle d'incendie si vous vous sentez en danger ou si vous ne croyez pas être en mesure de contrôler l'incendie.
- Dirigez-vous vers l'issue la plus proche pour rejoindre le point de rassemblement extérieur et attendez les consignes.

### Vous êtes en présence d'une personne nécessitant de l'assistance pour évacuer le bâtiment

- Dirigez-vous avec cette personne vers un lieu sécuritaire, par exemple les cages d'escaliers qui sont pourvues de portes coupe-feu.
- Demandez à une tierce personne d'appeler immédiatement les autorités pour leur signaler votre emplacement.
- Les services d'incendie dépêcheront une équipe de secours pour vous porter assistance.